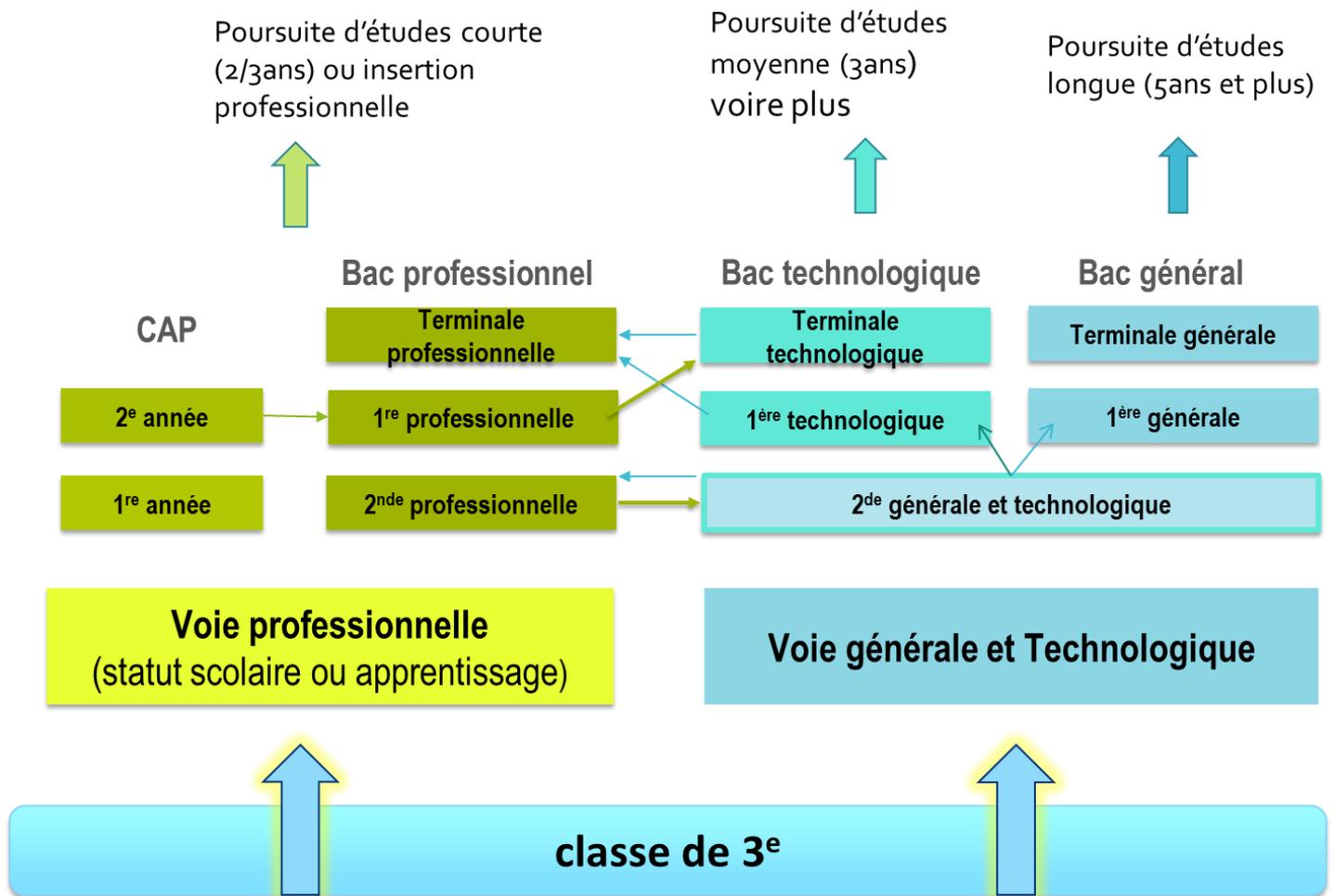


# Le schéma des voies d'orientation après la 3<sup>ème</sup>



## LE CALENDRIER DE L'ORIENTATION

### Au 1<sup>er</sup> trimestre

C'est une période d'information et de réflexion. C'est le moment! N'hésitez pas à prendre RDV avec Mme Costes, la Psychologue de l'éducation nationale spécialisée en orientation, présente au Collège et le mercredi après-midi au CIO de Cahors.

### Au 2<sup>ème</sup> trimestre

Autour des vacances de février, la famille et l'élève devront indiquer sur l'application téléservice Orientation leurs **intentions d'orientation ou vœux provisoires**: - 2<sup>nd</sup>e Générale et technologique, - 2<sup>nd</sup>e professionnelle, - 1<sup>ère</sup> année de CAP. Le conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre donnera son avis sur ces intentions d'orientation. Le dialogue avec l'équipe éducative est fortement conseillé.

### Au 3<sup>ème</sup> trimestre

Mi-mai, la famille et l'élève pourront indiquer leurs **vœux d'orientation définitifs sur l'application téléservice Orientation ainsi que sur le téléservice Affectation**. Attention! Certaines sections professionnelles très demandées ne peuvent accueillir tous les élèves : **prévoir plusieurs vœux !**

**ATTENTION! Si Vœux 2<sup>nd</sup>e GT** : mettre obligatoirement le lycée de secteur (Lycée C. Marot ou Lycée Monnerville), possibilité de demander un autre lycée sous certaines conditions (demande d'un enseignement spécifique)

**Si Vœux CAP ou Bac Professionnel** : préciser la famille de métiers choisi + le nom du lycée professionnel  
Le conseil de classe se prononcera sur les choix et fera une proposition d'orientation.

### Décision d'orientation

Si la proposition d'orientation du conseil de classe est conforme à votre demande, elle devient **décision d'orientation**.

### Début JUILLET: Affectation

Après l'attribution d'une place dans un lycée, vous devrez procéder à l'inscription administrative dans l'établissement.